

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04359

Numéro SIREN : 803 821 198

Nom ou dénomination : A MATIERE GRISE

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/049887

Désignation de l'entreprise A MATIERE GRISENéant ☐ *Adresse de l'entreprise 27 RUE CLAUDE FARERE69003 LYONNuméro SIRET * 8 0 3 8 2 1 1 9 8 0 0 0 1 4Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 6 2 0 2 1</u>	<u>3 0 0 6 2 0 2 0</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070		
	{ Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		4 670	
	Report à nouveau	134			(5 645)
	Résultat de l'exercice	136		(14 923)	10 415
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		(9 153)	5 770
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 974	3 715
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 37 547	172		37 547	44 416
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		39 520	48 131
Total général (I + II + III)		180		30 368	53 901
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 082
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies

A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A MATIERE GRISE

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 0 0 6 2 0 2 1

Exercice N-1 clos le

13 0 0 6 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217	35 564	218	35 564	41 624
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	35 564	41 624	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	2 146		
	Variation de stock (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	21		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	46 371	28 571	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	334	244	447	478	
	Rémunérations du personnel *				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements *				254	1 501	1 318	
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	50 486	30 367	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(14 923)	11 257	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280			
	Produits exceptionnels			(IV)	290			
	Charges financières			(V)	294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		842	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	(14 923)	10 415
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314 14 923	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44 quinquies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 quinquies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992	
Divers (44 quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 14 923	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I S seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372 14 923	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

*Certifié conforme
à l'original
de la présidence
H. H.*

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	1 000			1 000

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 194	'
Total général	1 194	

Charges à payer

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Détail des charges à payer

A MATIERE GRISE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros

Siège social : 27, Rue Claude Farrère

69003 LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 OCTOBRE 2021

**L'an deux mille vingt et un
Le 12 octobrebre à 14 heures,**

Les associés de la Société A MATIERE GRISE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur NIELSEN Mogens Juul, Président associé.

Le Président précise que le capital social est composé de la manière suivante :

- Monsieur NIELSEN Mogens Juul,
propriétaire de **500 actions**
- Madame NIELSEN Anna,
propriétaire de **500 actions**

Total égal au nombre de parts composant le capital social **1 000 actions**

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la Gérance et présentation des Comptes et du Bilan de l'exercice social **clos au 30 Juin 2021**,
- Approbation des Comptes et Quitus à la Présidence,
- Affectation du Résultat,
- Approbation de la rémunération allouée à la Présidence.

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte. Après un large échange de vues et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice **clos au 30 Juin 2021** et entendu le rapport de gestion, approuve lesdits comptes et donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AKN
MDN



DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, de **14 922.67** euros :

- en report à nouveau, euros.....	14 922.67
- en réserve légale, euros.....	
- en autres réserves, euros	

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il est précisé, conformément à la loi qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices..

TROIZIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, approuve la continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve ces conventions.

Avant de mettre aux voix cette résolution, le Président rappelle que chacun des associés ne peut participer au vote sur les conventions auxquelles il a participé et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés présents.

Monsieur NIELSEN Mogens Juul



Madame NIELSEN Anna

